

Quels possibilités cumul ou non avec des indemnités d'incapacité de travail ?



Le titulaire est salarié	Cumul total	Cumul partiel	Non-cumul
Activité autorisée salariée chez son employeur		au prorata du temps de travail (20% immunisé)	
Activité autorisée salarié chez un autre employeur		au prorata du temps de travail (20% immunisé)	
Activité autorisée indépendante à titre complémentaire	Les 6 premiers mois	1 jours du 7ème mois : - 10% 01.01 4ème année. Révision sur base de l'AER de la 1° année complète d'activité autorisée(+révision annuelle)	
Activité autorisée en ETA CP 327 quel que soit le % de l'activité autorisée	Oui		
Aide de tierce personne	oui		
Rente accident vie privé avec tiers responsable ou accident de travail en lien avec le diagnostic de l'incapacité		prorata. Le taux journalier peut-être égal à 0€	
Pension de survie	1 an max.		Après 1 an
Pension vieillesse			x
Allocation de chômage			x
Allocation AR/AI	x		
CPAS RIS/complément RIS ou Aide sociale	X		

Remarque cumul complet : indemnité d'incapacité de travail + aide de tierce personne + spf AR/AI



Titulaire indépendant	cumul	déduction	Non-compatible
Activité autorisée ancienne activité	Les 6 premiers mois 1 jours du 7ème mois	01.01 4 ^{ème} année. Révision sur base de l'AER de la 1 ^o année complète d'activité autorisée(+révision annuelle)	
Activité autorisée nouvelle activité	Les 6 premiers mois	1 jours du 7ème mois Moins 10% 01.01 4 ^{ème} année. Révision sur base de l'AER de la 1 ^o année complète d'activité autorisée(+révision annuelle)	
Activité autorisée salariée	Les 6 premiers mois	1 jours du 7ème mois Moins 10% 01.01 4 ^{ème} année. Révision sur base de l'AER de la 1 ^o année complète d'activité autorisée(+révision annuelle)	
Activité autorisée en ETA CP 327 quel que soit le % de l'activité autorisée	Les 6 premiers mois	Après 6 mois, Les 3/4 du revenu brut, diminué avec les cotisations O.N.S.S., doivent en effet être déduits des indemnités AMI.	
Aide de tierce personne	oui		
Rente accident vie privé avec tiers responsable en lien avec le diagnostic de l'incapacité		prorata Le taux journalier peut-être égal à 0€	
Pension de survie	1 an max.		Après 1 an
Pension vieillesse			X
Allocation AR/AI	x		
CPAS RIS/complément RIS ou Aide sociale	x		
Assurance privée revenu garanti	X		

Remarque cumul complet : indemnité d'incapacité de travail + aide de tierce personne + spf AR/AI

